

N° 2548/Fin.

OBJET:

Facture  
Mohamed bin Hamed.-

ASTRIDA



1824

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Chef  
de Service des Finances à Usumbura.

T.P.  
Le Comptable Territorial, 920  
E. LENOIR,

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 2001/T.P. du 8/9/51, j'ai l'honneur de  
porter à votre connaissance que la facture rapportant au transport  
d'Astrida à Karawa (Sava) le 10/12/1950 a été imputé à l'art. 51.C. du B.<sup>0</sup>  
1950 et que cette facture a été ordonné pour paiement par le T.M.  
345 du 5 juin 1951.

La facture également porte le visa du Contrôleur du Budget  
à Usumbura du 25/5/51.

Il reste néanmoins possible que le paiement n'a pas été  
effectué au profit de Mohamed bin Hamed qui réclame encore le paiement  
de la facture.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
W. ANTONISSEN,  
Le Comptable Territorial,  
E. LENOIR,

Monsieur le Chef du Service des Finances

à  
USUMBURA.